

Conseil municipal du 23 mai 2020

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL :

Le Maire actuel Christian RICHARD procède à l'appel des 15 conseillers présents et des 2 conseillers suppléants.

André CHARDONNENS, doyen de l'assemblée prend la présidence du conseil municipal.

Pour les scrutins de la séance 2 accesseurs Lucette NAEGELLEN et Valentin MATARESE sont désignés.

ELECTION DU MAIRE :

Régis CHOPIN se porte candidat au poste de maire.

Les conseillers municipaux présents procèdent à un vote à bulletins secrets.

Avec 14 voix et 1 bulletin blanc, Régis CHOPIN est élu au poste de Maire

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET DE CONSEILLERS DELEGUES :

Régis CHOPIN propose que soit désigné 4 adjoints et 4 conseillers délégués.

Cette proposition est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité.

ELECTION DES ADJOINTS :

Une liste menée par Nicolas Joly se porte candidate pour les postes d'adjoints.

Elle est composée de :

1. Nicolas JOLY
2. Aurore GELEY
3. Olivier DEMANDRE
4. Géraldine FIGARD

Les conseillers municipaux présents procèdent à un vote à bulletins secrets.

Avec 14 voix et 1 bulletin blanc, la liste avec les 4 candidats est élue.

ELECTION DES CONSEILLERS DELEGUES :

Une liste de quatre personnes se porte candidate pour les postes de conseillers délégués.

Elle est composée de :

1. Barbara PANOUILLOT
2. Jean BAUDOT
3. Lucette NAEGELLEN
4. Michèle BOUCARD

Les conseillers municipaux présents procèdent à un vote à bulletins secrets.

Avec 14 voix, les 4 candidats sont élus aux postes de conseillers délégués.

DEMANDE DE D.E.T.R AMENAGEMENT PARKING DE LA POSTE :

Il est proposé qu'une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. soit réalisée pour l'aménagement du parking de la Poste.

Le montant estimé de cet aménagement s'élève à 64 180€ H.T.

Avec 15 votes « pour » la demande de D.E.T.R. pour l'aménagement du parking de la poste est validée par le Conseil Municipal. NOTES CONSEIL MUNICIPAL 23-05-2020

DEMANDE DE D.S.T. AMENAGEMENT PARKING DE LA POSTE :

Il est proposé qu'une demande de subvention au titre de la D.S.T. soit réalisée pour l'aménagement du parking de la Poste.

Le montant estimé de cet aménagement s'élève 0 64 180€ H.T.

Avec 15 votes « pour » la demande de D.S.T. pour l'aménagement du parking de la poste est validée par le Conseil Municipal.

AVENANT EUROVIA SIGNALÉTIQUE :

Dans la continuité des travaux d'aménagement du Centre-Bourg, il est proposé un avenant concernant la signalétique de la société EUROVIA pour un montant de 2 592€ H.T.

Avec 14 votes « pour » et une abstention l'avenant EUROVIA pour la signalétique est validé par le Conseil Municipal.